

Violence sexuelle et vulnérabilité : l'exemple des trajectoires affectives et sexuelles

Alice DEBAUCHE

Laboratoire Sage - UMR 7363, Université de Strasbourg / Ined

Les violences sexuelles tendent à être considérées aujourd'hui comme une forme de crime absolu. Pourtant, la notion de victime de viol ou de violences sexuelles est une invention récente. Les violences sexuelles ont été perçues pendant des siècles plutôt comme une atteinte aux biens des hommes ou à l'honneur des familles que comme un crime contre les femmes, même s'il condamnait ces dernières à une sorte de mort sociale. Le thème des conséquences individuelles des violences sexuelles, notamment sur un plan psychologique, est devenu à l'époque contemporaine un enjeu important pour les associations de lutte contre les violences et d'aide aux victimes. Ce thème leur permet en effet d'imposer les violences sexuelles comme problème de société et de santé publique. L'expérience de la violence sexuelle doit-elle cependant être caractérisée uniquement par les trajectoires difficiles qu'elle générerait ? Peut-on envisager de manière uniforme les conséquences des violences sur la vie des victimes ?

On ne peut bien sûr pas nier l'impact des violences sexuelles sur les trajectoires sociales, économiques et de santé des femmes et des hommes qui en sont victimes. Cependant, cet impact a des degrés et une durée variables selon d'une part certaines caractéristiques individuelles des victimes, d'autre part les caractéristiques même des violences subies. De plus, la combinaison de l'expérience des violences sexuelles avec d'autres événements est susceptible de modifier la façon dont les violences sexuelles affectent statistiquement les trajectoires des victimes.

Une abondante littérature nord-américaine s'est attachée à montrer l'impact très important des violences sexuelles subies dans l'enfance ou à l'âge adulte sur la vie affective et sexuelle des victimes. Cet impact est appréhendé comme une vulnérabilité accrue sur le plan affectif et émotionnel, conduisant à des parcours « anormaux », marqués par l'instabilité relationnelle, le rejet de toute relation affective ou l'entretien de relations « toxiques », avec des hommes violents en particulier. De tels travaux, souvent appuyés sur des échantillons cliniques de faibles effectifs et non représentatifs, nous semblent dans une certaine mesure réactualiser les représentations selon lesquelles les victimes de violences sexuelles étaient souillées et déqualifiées sur le marché matrimonial. Ces travaux ne fondent plus cette vision sur une perspective morale mais mettent en avant le poids du trauma psychologique comme déterminant du devenir des victimes. Si la réalité des traumatismes engendrés par l'expérience des violences et leurs possibles conséquences sur les plans affectif et sexuel ne peut bien-sûr

pas être remise en cause, il semble important, d'un point de vue politique et scientifique, de montrer la pluralité des violences et des trajectoires, en laissant aux victimes leur *agency* ou capacité d'agir, de prendre leur vie en main.

À partir des données d'enquêtes sociodémographiques qui interrogent sur la survenue de violences sexuelles, il s'agit ici d'examiner les effets de celles-ci sur les trajectoires affectives et professionnelles des victimes et d'analyser leurs variations, en tenant compte de la diversité des violences sexuelles. Nous nous intéresserons aux aspects relatifs à la vie affective et sexuelle des victimes en comparant ces aspects entre victimes et non-victimes à partir de données en population générale. Pour conclure, nous discuterons de la difficulté à adopter une perspective biographique en l'absence de données construites dans cette perspective.

Problématique et méthodologie

Les recherches nord-américaines se sont intéressées aux effets des violences sexuelles sur la vie affective et sexuelle des victimes. Les études qui traitent ces questions s'inscrivent dans deux grands courants : les *child abuse studies* et les études consacrées à l'*intimate partner violence*. Les *child abuse studies*, les études sur les abus d'enfants, s'intéressent à toutes les formes de violences et de maltraitance subies dans l'enfance et l'adolescence, principalement au sein de la famille. Elles étudient les conséquences à long terme des violences en ce qui concerne la vie affective et psychologique et mettent en évidence, pour la plupart, des effets très négatifs des violences, tels que la prostitution ou l'usage de drogue et d'alcool (MacMillan, 2001). Une étude consacrée aux conséquences des violences sexuelles dans l'enfance sur les comportements matrimoniaux pointe le risque accru pour les victimes de connaître une succession d'unions courtes et non mariées (Cherlin et al., 2004). Une autre étude met en évidence des comportements sexuels « inadaptés » et des troubles de la sexualité (Davis et Petretic-Jackson, 2000). Les études consacrées à l'*intimate partner violence*, les violences par un partenaire intime, montrent un effet important des violences, notamment sexuelles, sur la santé physique et mentale des femmes (Martin et al., 2007). Les recherches nord-américaines établissent aussi des corrélations entre les violences et les maltraitances vécues dans l'enfance et le risque de subir des violences de la part d'un partenaire à l'âge adulte (Cherlin et al., 2004).

Pour examiner les effets des violences sexuelles sur les parcours des victimes, il faut pouvoir comparer victimes et non-victimes. Les données de l'*Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France* – Enveff – de 2000 (Equipe Enveff, 2000), par la précision du *screening* des violences et le nombre important de questions sur la vie sexuelle et affective des femmes interrogées, permettent de comparer les comportements des femmes ayant déclaré des violences sexuelles et de celles qui ne l'ont pas fait, et ainsi de mettre en évidence d'éventuels écarts. Dans un premier temps, les hypothèses relatives aux effets des violences sexuelles sur le nombre de partenaires sexuels et amoureux sont évaluées. Nous observons ensuite les déclarations des violences sexuelles selon les situations conjugales des

femmes au moment de l'enquête, ainsi que les éventuels effets de ces violences sur la sexualité des femmes en couple.

Des partenaires sexuels et amoureux plus nombreux pour les femmes ayant déclaré des violences sexuelles

L'enquête Enveff interrogeait les femmes sur leur nombre de partenaires sexuels et sur leur nombre de relations de couple, définies comme des relations de plus de 6 mois, qu'elles aient été cohabitantes ou non. Une étude réalisée aux États-Unis sur les conséquences des violences sexuelles subies dans l'enfance montre que les victimes ont des biographies affectives et sexuelles plus chaotiques que les autres femmes, et notamment que les victimes de violence multiplient les partenaires sexuels (Cherlin *et al.*, 2004, p. 784). Le tableau 1 présente les nombres de partenaires sexuels et de relations de couple selon que les femmes interrogées ont ou non déclaré des violences sexuelles.

TABLEAU 1 : NOMBRE DE PARTENAIRES SEXUELS ET DE RELATIONS DE COUPLE SELON L'EXPÉRIENCE DES VIOLENCES SEXUELLES AU COURS DE LA VIE

	Pas de violence sexuelle	Tentatives rapports forcés	Rapports forcés	Ensemble
Effectifs	6 422	338	210	6 970
Nombre de partenaires au cours de la vie				
Moyenne	3,3	6,8	6,7	3,5
Médiane	2,0	4,0	5,0	2,0
1 partenaire	41,9	16,5	10,7	39,7
2 ou 3 partenaires	30	26,8	24,7	29,7
4 à 10 partenaires	24,8	41,6	52,2	26,5
Plus de 10 partenaires	3,3	15,1	12,4	4,1
Nombre de relations de couple				
Moyenne	1,6	2,2	2,3	1,7
Médiane	1	2	2	1
1 couple	64,6	40,7	31	62,3
2 couples	21,7	24,4	33,5	22,3
3 couples	8,8	19,9	20,8	9,8
4 couples ou plus	4,9	15	14,7	5,7

Champ : femmes de 20 à 59 ans

Lecture : les femmes ayant déclaré des rapports forcés sont 52,2 % à avoir eu entre 4 et 10 partenaires.

En moyenne, elles ont eu 2,3 relations de couple.

Source : enquête Enveff.

Les femmes ayant déclaré des violences sexuelles, qu'il s'agisse de rapports forcés ou de tentatives, ont en moyenne eu plus de partenaires sexuels que les autres : près de 7 contre un peu plus de 3. Ces différences ne sont pas le fait de valeurs extrêmes puisqu'elles se retrouvent au niveau de la médiane : 2 pour les femmes n'ayant pas déclaré de rapports forcés

ou de tentatives, 4 pour celles ayant déclaré une tentative, et 5 pour celles ayant déclaré un rapport forcé. Ces résultats indiquent donc des distributions très différentes selon les groupes : 41,9 % des femmes n'ayant pas déclaré de violences sexuelles ont eu un seul partenaire sexuel au cours de leur vie contre seulement 16,5 % de celles ayant déclaré des tentatives de rapports forcés et 10,7 % de celles ayant déclaré des rapports forcés. À l'opposé, seules 3,3 % des femmes n'ayant pas subi de violences sexuelles ont eu plus de 10 partenaires au cours de leur vie, contre 15,1 % de celles ayant déclaré des tentatives de rapports forcés et 12,4 % des femmes ayant déclaré des rapports forcés.

Les distributions du nombre de relations de couples présentent le même type de différences, bien qu'elles soient moins étendues et que les écarts soient de ce fait réduits. Près des deux-tiers des femmes n'ayant pas déclaré de violences sexuelles déclarent avoir vécu une seule relation de couple, une sur cinq avoir vécu deux relations de couple et 13,7 % déclarent 3 relations de couple ou plus. Les femmes ayant déclaré des tentatives de rapports forcés sont seulement 40,7 % à avoir eu une unique relation de couple. Elles sont à peine plus nombreuses que celles n'ayant pas déclaré de violences sexuelles à avoir vécu deux relations de couple (24,4 %). En revanche, elles sont près de 35 % à avoir vécu au moins trois relations de couple. Les femmes ayant déclaré des rapports forcés sont encore moins nombreuses à avoir eu une seule relation de couple (31 %). Elles sont près d'un tiers à avoir vécu deux relations de couple, et un peu plus de 35 % à avoir vécu trois relations ou plus.

Les femmes ayant déclaré des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés sont donc plus nombreuses à déclarer un nombre élevé de partenaires sexuels et de relations de couples, quel que soit leur groupe d'âge. L'inclusion des agresseurs parmi les partenaires pourrait être à l'origine d'une partie des écarts, mais les résultats concernant le premier rapport sexuel montrent qu'une partie des femmes dont les premiers rapports ont été forcés ne les déclarent pas comme leurs premiers rapports sexuels (Debauche, 2011). De plus, cela ne concerne pas les femmes victimes de tentatives de rapports forcés.

On peut supposer que les violences sexuelles subies dans le cadre amoureux conduisent à une rupture, et font mécaniquement augmenter le nombre de partenaires sexuels et de relations de couple des femmes les ayant subies. On peut aussi considérer que les femmes qui ont un plus grand nombre de partenaires sexuels sont plus exposées au risque de violences sexuelles de la part du partenaire, voire de la part d'autres hommes, dans la mesure où leurs comportements sociaux doivent se distinguer de ceux des femmes qui connaissent une unique relation de couple au cours de leur vie. Cependant, l'expérience des violences sexuelles ne conduit pas systématiquement à accumuler les partenaires et les relations de couples ou au contraire à les éviter.

Une vie intime perturbée par l'expérience des violences sexuelles ?

Les femmes ayant déclaré des violences sexuelles ont eu en moyenne plus de partenaires sexuels et plus de relations de couples que les autres. Peut-on pour autant dire que ces femmes ont pour certaines d'entre elles des parcours affectifs plus diversifiés que les autres, et que cela est lié à la survenue des violences sexuelles ? Il faut pour cela s'interroger

sur leur situation conjugale au moment de l'enquête afin de mettre en évidence d'éventuels écarts par rapport aux femmes n'ayant pas déclaré de violences sexuelles.

3.1. Des déclarations de violences sexuelles variables selon la situation conjugale

L'enquête Enveff avait parmi ses objectifs principaux la mesure des violences conjugales. Le questionnement sur la situation conjugale de la personne interrogée au moment de l'enquête et au cours des douze mois ayant précédé l'enquête a été construit de façon à repérer l'ensemble des situations de couples en prenant la définition la plus large possible pour ne pas restreindre le champ investigué. Le couple est donc défini comme « *une relation affective ou sexuelle suivie, que les partenaires habitent ensemble ou non* ». Contrairement à d'autres enquêtes, aucune durée minimale n'est définie. Il n'y a pas non plus de critère concernant le statut de l'union ou la cohabitation. Ceci permet d'envisager l'ensemble des relations conjugales, quel que soit l'âge de la personne interrogée.

Plusieurs questions permettaient par ailleurs de connaître la situation matrimoniale des femmes interrogées et de savoir si les relations de couples déclarées par ces dernières étaient cohabitantes ou non. Une variable a ensuite été construite qui résume la situation de couple au moment de l'enquête en trois modalités : vie en couple cohabitant ; relation de couple non cohabitante ; pas de couple au moment de l'enquête. Le tableau 2 présente les déclarations de violences sexuelles des femmes selon leur statut matrimonial et conjugal.

TABLEAU 2 : DÉCLARATIONS DES VIOLENCES SEXUELLES SELON LA SITUATION CONJUGALE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

Expérience des violences sexuelles	Rapports forcés	Tentatives rapports forcés	Pas de violence sexuelle	Effectifs
Statut matrimonial				
Célibataire	3,2	6,3	90,5	1880
Mariée/Pacsée	2,4	3,9	93,7	4421
Divorcée, séparée, veuve	7,1	6,6	86,3	665
Vie en couple				
En couple	2,6	4,6	92,8	5794
A déjà vécu en couple	7,1	6,9	86	719
N'a jamais vécu en couple	2,9	5	93,6	457
Couple cohabitant				
Oui	2,5	4,3	93,2	5354
Non	5	7,8	87,2	438
Variable finale : situation conjugale				
En couple cohabitant	2,5	4,3	93,2	5354
En couple non cohabitant	5	7,8	87,2	438
Pas en couple	4,8	4,2	89	1176
Ensemble	3	4,9	92,1	6898

Champ : femmes de 20 à 59 ans Lecture : les femmes célibataires sont 3,2 % à déclarer des rapports forcés.

Source : enquête Enveff.

Les taux de déclaration de violences sexuelles varient sensiblement selon le statut matrimonial des femmes enquêtées. En effet, les femmes mariées ou pacsées déclarent des violences sexuelles moins souvent que les femmes célibataires, qui en déclarent elles-mêmes moins souvent que les femmes divorcées, séparées ou veuves. En considérant les résultats concernant le nombre de relations de couple, il ressort que les femmes ayant vécu des violences sexuelles ont plus souvent rompu les unions dans lesquelles elles étaient engagées, ce qui explique l'importance des déclarations de violences sexuelles parmi les femmes divorcées ou séparées, sans pour autant permettre de dire si ces ruptures d'union sont liées à des violences dans le couple ou simplement à de plus grandes difficultés à maintenir une relation affective sur le long terme. Le taux légèrement supérieur de déclarations parmi les femmes célibataires ne peut guère être interprété puisque ce statut ne signifie pas qu'elles ne sont pas engagées dans des relations de couple.

En observant les déclarations selon que les femmes sont en couple au moment de l'enquête, qu'elles l'ont déjà été mais ne le sont plus, ou qu'elles n'ont jamais été en couple, on constate que les femmes en couple sont celles qui déclarent le moins souvent des violences sexuelles au cours de la vie. Les femmes n'ayant jamais eu de relation de couple ont des taux de déclarations à peine supérieurs à ceux des femmes en couple. Il semble donc bien que les femmes qui ne sont plus en couple ont une situation particulière vis-à-vis des violences sexuelles. Il faut envisager cette situation selon les deux aspects qui la caractérisent : ces femmes ont certes rompu au moins une relation de couple au cours de leur vie, mais il faut aussi considérer qu'elles ont « choisi » de ne pas s'engager dans une nouvelle relation de couple. Deux lectures possibles en découlent : soit on considère que l'expérience de violences sexuelles conduit à une moindre stabilité affective, soit qu'elle conduit à une plus grande « autonomie » qui conduit ces femmes à ne pas se réengager dans de nouvelles relations.

L'analyse de la cohabitation pour les femmes en couple semble aller dans le sens de cette seconde lecture puisque les femmes en couple qui ne cohabitent pas avec leur partenaire déclarent deux fois plus souvent des violences sexuelles que les autres. Dans la mesure où une grande part de ces violences se produisent avant la mise en couple, on peut envisager que les femmes ayant vécu des violences sexuelles ont une plus grande propension à ne pas vouloir vivre avec leur partenaire, y compris lorsque leur relation est stable, la durée moyenne des unions non cohabitantes étant de 5 ans et 3 mois. Deux hypothèses peuvent expliquer ces écarts : ils peuvent être dus à un rapport plus complexe à l'intimité impliquée par la relation de couple et la cohabitation ; les femmes ayant vécu des violences font preuve d'une plus grande autonomie, sentimentale et dans la vie quotidienne, voire une distance vis-à-vis de ce qui peut être considéré comme une forme de dépendance.

3.2. Un impact des violences sexuelles sur la vie sexuelle des victimes dans le cadre du couple ?

Les recherches américaines mettent aussi en évidence l'impact des violences sexuelles sur la vie sexuelle actuelle des victimes. Les recherches sur les violences dans l'enfance mettent en évidence deux types de conséquences des violences sur les comportements

sexuels : une « sexualisation » exacerbée, c'est-à-dire des relations multiples et de courte durée d'une part ; un évitement des contacts sexuels et des relations amoureuses d'autre part (Davis et Petretic-Jackson, 2000, p. 301). Les recherches sur les violences sexuelles par un partenaire intime mettent en évidence des sentiments négatifs vis-à-vis de la sexualité (Martin *et al.*, 2007, p. 341). D'après l'Enveff, les éléments relatifs à la vie sexuelle récente de l'enquêtée dépendent fortement de son statut conjugal au cours des mois ayant précédé l'enquête. En effet, selon que la personne interrogée était en couple ou non au moment de l'enquête et que ce couple cohabitait ou non, ses comportements sexuels peuvent varier fortement. Nous avons donc choisi de restreindre l'étude aux femmes en couple cohabitantes au moment de l'enquête, afin de maintenir des effectifs suffisamment élevés, permettre la comparaison et conserver l'homogénéité de la population.

TABLEAU 3 : ASPECTS DE LA VIE SEXUELLE RÉCENTE SELON L'EXPÉRIENCE DE RAPPORTS FORCÉS OU DE TENTATIVES – 5 354 FEMMES EN COUPLE COHABITANT

	Pas de violence sexuelle	Rapports forcés ou tentatives	Ensemble
Effectifs			5354
Nombre de partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois (p=0.01)			
Pas de rapports sexuels	1,7	1,1	1,7
1 seul partenaire	97,2	96,1	97,1
2 partenaires ou plus	1,1	2,8	1,2
Rapports sexuels au cours des 4 dernières semaines (p=0.0023)			
Non	6,5	11,1	6,8
Oui	93,5	88,9	93,2
Rapports sexuels avec le conjoint sans en avoir envie au cours des 12 derniers mois* (p=0.0007)			
Jamais	57,6	47,4	56,9
Rarement	21	24,9	21,2
Quelquefois	19,7	24,3	20,1
Souvent	1,7	3,4	1,8
Refus des rapports sexuels avec le conjoint au cours des 12 derniers mois** (p<.0001)			
Jamais	42,1	27,9	41,1
Rarement	29	34,7	29,5
Quelquefois	26,7	31,8	27
Souvent	2,2	5,6	2,4
Le conjoint a refusé des rapports sexuels au cours des 12 derniers mois*** (p=0.0063)			
Jamais	78,8	74,1	78,5
Rarement	14,6	14,9	14,7
Quelquefois	5,8	9	6
Souvent	0,8	2	0,8

Champ : femmes de 20 à 59 ans en couple cohabitantes.

Lecture : les femmes qui n'ont pas déclaré des rapports forcés ou de tentatives sont 97,2 % à avoir eu un seul partenaire sexuel au cours des 12 mois précédents l'enquête.

* Avez-vous accepté d'avoir des rapports sexuels sans en avoir vraiment envie ?

** Avez-vous refusé à votre conjoint ou ami d'avoir des rapports sexuels avec lui ?

*** Votre conjoint ou ami a-t-il refusé d'avoir des rapports sexuels avec vous ?

Source : enquête Enveff.

Le tableau 3 présente les éléments concernant la sexualité des femmes au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Les femmes ayant déclaré des violences sexuelles sont légèrement plus nombreuses que les autres à avoir eu un autre partenaire sexuel que celui avec qui elles sont en couple. Elles sont aussi presque deux fois plus nombreuses à ne pas avoir eu de rapports sexuels au cours du mois précédant l'enquête. Ces deux comportements ne concernent cependant qu'une infime minorité de femmes.

Les éléments concernant l'entente sexuelle montrent des profils plus contrastés. Les femmes ayant déclaré des violences sexuelles déclarent en effet plus souvent que les autres qu'elles ont « accepté d'avoir des rapports sexuels sans en avoir vraiment envie ». Elles déclarent aussi plus souvent avoir « refusé à (leur) conjoint d'avoir des rapports sexuels avec lui ». Elles déclarent un peu plus souvent que « leur partenaire a refusé d'avoir des rapports sexuels avec (elles) ». Ainsi, il semble que les pratiques diffèrent relativement peu entre les femmes ayant déclaré des violences sexuelles et les autres. La place de la sexualité dans le couple semble plus problématique. L'entente sexuelle entre les femmes qui ont déclaré des violences sexuelles et leur partenaire semble souvent moins bonne que pour les femmes qui n'ont pas déclaré de violences sexuelles.

Conclusion : hétérogénéité des trajectoires et difficulté de l'approche biographique

L'analyse en population générale montre que les victimes de violences sexuelles ont des parcours affectifs et sexuels légèrement perturbés par rapport aux autres. En particulier, elles déclarent des relations de couple et sexuelles plus nombreuses. Ceci peut toutefois s'expliquer en partie par la survenue même des violences sexuelles, puisque, dans l'Enveff, les violences sexuelles dans le couple représentent une part importante des violences déclarées. Il semble toutefois incontestable qu'une partie des victimes voit son intimité perturbée par l'expérience des violences sexuelles.

L'expérience des violences sexuelles peut avoir pour effet de perturber la vie intime des victimes, et en particulier les rapports affectifs. L'irruption de la violence dans la sexualité, un cadre théoriquement réservé à l'intimité et au plaisir, peut modifier les comportements et les perceptions en matière de relations affectives et/ou sexuelles. Les femmes ayant vécu ces violences ont ainsi des parcours affectifs et sexuels légèrement différents de ceux des femmes n'ayant pas vécu de telles violences. Elles déclarent par exemple plus de partenaires amoureux et sexuels, soit que la survenue des violences ait pour effet de produire une ou des ruptures, augmentant ainsi mécaniquement le nombre de partenaires, soit qu'elles aient acquis une plus grande distance vis-à-vis de la notion de couple qui faciliterait la rupture en cas de mésentente ou de désamour.

Aussi, les indicateurs d'entente sexuelle au sein du couple semblent indiquer une moins bonne entente entre les femmes ayant déclaré des violences sexuelles et leur partenaire que pour les femmes n'ayant pas déclaré de violences sexuelles. Ceci peut aussi bien indiquer un

rapport plus complexe à la sexualité, y compris conjugale, qu'une plus grande distance vis-à-vis de la norme d'harmonie sexuelle dans le couple due à l'expérience des violences.

Il demeure complexe de mettre en évidence des liens de causalité entre l'expérience des violences sexuelles et des trajectoires affectives et sexuelles spécifiques. Une telle démarche est en effet problématique sur le plan méthodologique, puisque, en l'absence de données proprement biographiques, établir de tels liens semble relativement hasardeux. Elle pose également des problèmes politiques puisqu'elle constitue une forme d'injonction au traumatisme pour les victimes, qui se doivent d'aller mal si elles veulent être reconnues en tant que victimes. Cette injonction risque de réduire au silence certaines victimes, qui ne se reconnaissent pas dans cette image et ne souhaitent pas s'y reconnaître, à l'instar de Virginie Despentes dans son essai *King Kong Theory* :

« *Post-viol, la seule attitude tolérée consiste à retourner la violence contre soi. Prendre vingt kilos, par exemple, sortir du marché sexuel, puisqu'on a été abîmées, se soustraire soi-même au désir. En France, on ne tue pas les femmes à qui c'est arrivé, mais on attend d'elles qu'elles aient la décence de se signaler en tant que marchandises endommagées, polluées.* »

Bibliographie

- CHERLIN A.J., BURTON L.M., HURT T.R., PURVIN D.M., 2004, "The Influence of Physical and Sexual Abuse on Marriage and Cohabitation", *American Sociological Review*, vol. 69, n° 6, p. 768-789.
- DAVIS J.L., PETRETIC-JACKSON P.A., 2000, "The Impact of Child Sexual Abuse on Adult Interpersonal Functioning: A Review and Synthesis of Empirical Literature", *Aggression and Violent Behaviour*, vol. 5, n° 3, p. 291-328.
- DEBAUCHE A., 2011, « Viol et rapports de genre. Émergence, enregistrements et contestations d'un crime contre la personne », thèse de doctorat en sociologie, IEP de Paris.
- DESPENTES V., 2006, *King Kong Theory*, Paris, Grasset.
- ÉQUIPE ENVEFF, 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.
- MACMILLAN R., 2001, "Violence and the Life Course: The Consequences of Victimization on Personal and Social Development", *Annual Review of Sociology*, vol. 27, p. 1-22.
- MARTIN E.K., TAFT C.T., RESICK P.A., 2007, "A Review of Marital Rape", *Aggression and Violent Behavior*, vol. 12, n° 3, p. 329-347.